

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

TENDER OFFICE
=====

DECISION N° 66/23 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/DU 13 FEV 2023
Portant attribution d'un Marché au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu Le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu Le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le Gré à Gré N°0049-23/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE7/MMG du 26 JANVIER 2023;
- Vu la proposition d'attribution n° 018/CIPM/MINESEC/2023 du 13 Février 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

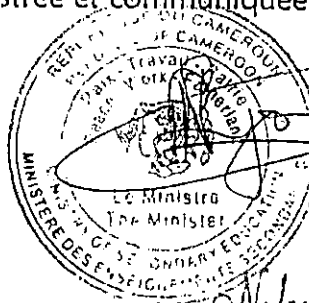
Article 1^{er} : L'Entreprise ci-après désignée, est attributaire du Marché objet du gré à gré N°0049-23/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE7/MMG du 26 JANVIER 2023 pour la fourniture de matériels des examens au Ministère des Enseignements Secondaires de de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)	IMPUTATION
01	Fourniture de matériels d'examens au Ministère des Enseignements Secondaires	SHILOH PRINTERS & SERVICES	321 091 954	30	CAISSE D'AVANCE N° 25-034-09 LIGNE 6111

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives;
- Intéressés.



Nalova Lyonga, Ph.D